

Ministère de l'Intérieur

Communication du ministre à l'occasion du lancement de l'opération annuelle de révision de la liste électorale

Mesdames et Messieurs,
Chers compatriotes,

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques modifiée, le département ministériel dont j'ai la charge procède du 18 janvier au 2 mars 2016, à la révision de la liste électorale, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger.

En année électorale, comme c'est le cas, il sera procédé à deux révisions de la liste.

En effet, comme vous le savez tous, au titre de cette année 2016 notre pays connaîtra deux échéances électorales capitales à savoir l'élection du Président de la République et celle des députés à l'Assemblée Nationale. Dans cette optique, les dispositions de la loi sus visée commandent d'enrôler tous les compatriotes, y compris ceux vivant à l'étranger, le siège pour l'élection du Président de la République étant unique. 157 commissions d'enrôlement sur le territoire national et 33 commissions consulaires ont été mises en place à cet effet.

Comme ils s'y sont engagés lors de notre rencontre du 17 décembre 2015, les partis politiques de la Majorité et de l'Opposition légalement reconnus, ont confirmé les noms de leurs représentants dans les commissions locales et désigné ceux devant les représenter dans les commissions à l'étranger.

Ainsi que nous l'indique le code électoral, outre l'Administration, cette opération verra également la participation des représentants de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP).

C'est le lieu ici d'inviter tous les concitoyens vivant au Gabon et à l'étranger à se faire inscrire sur la liste électorale et d'appeler ceux qui sont inscrits à aller vérifier leur nom sur la liste existante qui sera affichée dès le lancement de l'opération.

A propos de la liste électorale existante, elle a été révisée conformément à la loi n°7/96 du 12 mars 1996, du 29 octobre au 13 décembre 2015 et les résultats de ces opérations sont : 24941 citoyens enrôlés ; 6661 invalides biométriques c'est-à-dire des citoyens qui se sont enrôlés alors qu'ils figuraient déjà dans la

base des données ; 6000 changements de résidences et 3625 décédés radiés de la liste.

En sommes, après avoir expurgé les invalides biométriques et les décédés, l'on comptabilise 18280 nouveaux enrôlés valides en 2015.

Après la révision qui va démarrer le lundi 18 janvier 2016, la liste électorale provisoire sera traitée puis affichée à nouveau pour prendre en compte les éventuelles réclamations des électeurs. C'est l'objet de la seconde révision prévue par les dispositions de l'article 44 de la loi électorale, dont la période est relativement courte c'est-à-dire 5 jours. C'est cette liste électorale définitive issue de la seconde révision qui servira pour les deux scrutins de cette année.

J'ajoute que, comme il n'y aura pas de révision au titre des élections législatives prévues en fin d'année, j'invite particulièrement les futurs candidats et leurs militants à s'inscrire pendant la présente révision dans les lieux correspondant aux circonscriptions électorales des députés.

S'agissant précisément de l'enrôlement des électeurs, je voudrais rappeler et préciser qu'aux

termes des dispositions de l'article 48 alinéa 2 du code électoral, l'inscription sur une liste électorale est individuelle, volontaire et personnelle.

Mesdames et Messieurs, La révision de la liste électorale n'est pas une opération de ré enrôlement tout azimut de tous les électeurs. Elle s'entend comme une opération :

d'enrôlement, pour les nouveaux électeurs, c'est-à-dire ceux des gabonais ayant atteint l'âge de 18 ans ;

de vérification et de confirmation de noms sur la liste existante pour les citoyens déjà inscrits ; de changement de lieu de vote pour les électeurs ayant changé de lieux de résidence.

Pour ces opérations, les électeurs disposent de centres d'enrôlement sur toute l'étendue du territoire national et dans les missions diplomatiques et consulaires.

Aux termes de la loi, sont inscrits sur la liste électorale d'une circonscription électorale ou d'une section électorale, les citoyens gabonais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

avoir dix-huit ans révolus ; jouir de ses droits civils et poli-

tiques ; être né dans la circonscription électorale ou, avoir un domicile ou une résidence notoirement connue depuis douze mois au moins dans la circonscription électorale, ou, avoir dans la circonscription électorale, des intérêts économiques notoirement connus ou des intérêts familiaux régulièrement entretenus.

J'ajoute que l'enrôlement consiste en la collecte des données relatives à l'état civil et celles à caractère biométriques de chaque citoyen : le nom, le prénom, la date et lieu de naissance, le domicile ou résidence, la profession, l'adresse, les noms, prénoms du père et de la mère ainsi que les empreintes digitales des dix doigts et la photographie du visage.

J'invite donc tous ceux qui sont appelés à fréquenter les bureaux d'enrôlement, à le faire dans le calme et la discipline pour que vive la démocratie et l'Etat de droit souhaités par nous tous.

Je vous remercie.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques.

Pacôme MOUBELET-BOUBEYA.

Suite aux propos de Manuel Valls sur une chaîne de télévision française

Le Gabon rappelle son ambassadeur

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

Une malheureuse déclaration faite, samedi soir, par le chef du gouvernement français à l'émission de divertissement, «On n'est pas couché», sur une chaîne de télévision française a jeté le trouble au Gabon. Le ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubeya a réagi, hier, pour marquer «l'étonnement» des autorités de Libreville.

LE Premier ministre français, Manuel Valls, a déclaré au cours d'une émission (NDLR: « On n'est pas couché ») connue pour essayer de créer la controverse et rechercher le buzz à tout prix sans souci de la réalité des faits énoncés, que le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, n'aurait pas été élu « comme on l'entend ». Des propos qui ont jeté un coup de froid dans les relations entre Libreville et Paris. Au point que, comme il est d'usage, l'ambassadeur, Haut représentant du Gabon en France, Ngoyo Moussavou, a été rappelé en consultation par les autorités de notre pays. De sources bien informées, avant de rallier la capitale, le diplomate gabonais pourrait être reçu, ce matin, à Matignon où il devrait évoquer cette affaire puisque les autorités gabonaises demandent des éclaircissements

au gouvernement français sur de tels propos. De même qu'à Libreville, l'ambassadeur de France, sera entendu, aujourd'hui, au ministère des Affaires étrangères.

A Libreville, lesdits propos ont suscité de nombreuses réactions. D'ailleurs, hier, sur un plateau-télé, le ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubeya a affirmé l'étonnement du gouvernement dirigé par Daniel Ona Ondo qui a invité le gouvernement français à clarifier les propos de son Premier ministre. Tout comme, il a réitéré la décision de rappeler l'ambassadeur du Gabon en France.

A noter que cette affaire, qui vient assombrir les relations (excellentes) franco-gabonaises, surprend plus d'un spécialiste quand on sait la solidité des liens apaisés entre le gouvernement socialiste et le pouvoir gabonais. Ce, d'autant plus que lors d'un entretien, l'année dernière, de plus d'une heure, à Matignon, le Premier ministre français, Manuel Valls, qui du reste après ses propos qu'il semble regretter indique une source diplomatique, avait loué l'action du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba en faveur du développement du Gabon et surtout dans la protection des intérêts français dans notre pays. En sus, le président gabonais aura été un des chefs d'Etat africains qui a plus été convié aux

diverses rencontres avec les plus hautes personnalités de l'Etat français. Président de la République et Premier ministre compris.



Le Premier ministre français, Manuel Valls et le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba.



Ngoyo Moussavou Bikoko, l'ambassadeur du Gabon en France, a été rappelé.

Chez TOYOTA GABON en 2016
NOUS RÉDUISONS NOS PRIX
SUR LES PIÈCES DÉTACHÉES

TOYOTA
DAIHATSU
LEXUS
HINO

Plus que jamais ensemble.

PROCHE DE VOUS

Les boutiques sont ouvertes en semaine de 09h à 16h 30 et le samedi de 9h à 12h

TOYOTA GABON

BP 31 LIBREVILLE - Tél. : (241) 01 79 26 85 / 06 22 05 59
email : toyota.gabon@groupeogatic.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir